

*Date de dépôt : 5 février 2018*

## Rapport

de la Commission d'aménagement du canton chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>me</sup> et MM. Michel Baud, Christina Meissner, Bernhard Riedweg, Norbert Maendly, Stéphane Florey, Marc Falquet, Patrick Lussi, Thomas Bläsi, Christo Ivanov pour la sauvegarde du stand de tir cantonal à Bernex

*Rapport de majorité de M. André Pfeffer (page 1)*

*Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Caroline Marti (page 10)*

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de M. André Pfeffer

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission d'aménagement a étudié cette proposition de motion lors de 13 séances pour le rapport M 2280-A et lors d'une séance pour le rapport M 2280-B. Cette dernière séance a été présidée par M. François Lance et le procès-verbal a été tenu par M. Sacha Gonczy, que nous remercions vivement.

### Audition de la séance du 13 décembre 2017

*MM. Pierre-Henri Heizmann, vice-président de la Société militaire de Genève (SMG), André Maury, président de l'Association sportive genevoise de tir, et Flavien Valloggia, intervenant pour la SMG et président de l'USMG*

Un commissaire UDC remarque qu'il a beaucoup été question du RS 510-512 lors des débats. On remarque en le lisant que bon nombre d'articles ne sont pas respectés. Il est dit à l'art. 2 al. 1 que les « installations

(...) servant aux exercices fédéraux et aux exercices volontaires des sociétés de tir (...) relèvent de la compétence des communes ». Or, l'ACG ne s'occupe plus de ce problème depuis bien longtemps. De plus, il est précisé que les communes ne possédant pas de stand doivent reverser un montant aux communes qui en possèdent. On a appris que ce montant a été suspendu ; on ne sait pas pourquoi. Il demande quelle est selon les auditionnés l'autorité compétente pour remettre en place ce versement des montants et qui devrait les gérer pour s'occuper du stand dit « cantonal ».

M. Maury remarque qu'il est vrai que la loi d'exécution demande à ce que chaque commune ait son stand de tir. Cela aurait été problématique à Genève. On a donc réuni les communes au sein de la commission d'entretien des lignes de tir, à laquelle il participe (on y trouve des représentants des communes, du secteur des affaires militaires et de la commission cantonale de tir).

M. Cramer à l'époque a déclaré qu'il n'y avait pas besoin de plus d'argent pour le moment ; il a suspendu l'impôt. Il avait aussi émis l'idée que, lors du développement de Bernex, sur le milliard dévolu au projet, trouver un peu d'argent pour le stand ne poserait pas de problème. Les communes sont présentes au sein de la commission. Le fonds sert à l'entretien des stands. On est en train de demander à M. Felley la réhabilitation de cette cotisation.

Le commissaire UDC indique que l'on a reçu la directrice cantonale des jeunes tireurs qui expliquait qu'il y avait un manque criant de place. Ils ont dû limiter l'âge à 17 ans alors que la Confédération limite l'âge à 15 ans. Il demande si le nouveau stand devra être plus grand que l'existant.

M. Maury explique qu'on avait 50-60 personnes refusées à l'époque de leur audition. Cette année, il y a 300 jeunes tireurs à qui on ne peut pas répondre. On essaie de les disperser dans d'autres sociétés. Il est aussi juste que la loi a changé : les jeunes tireurs peuvent avoir 15 ans.

Personnellement, il trouve que 15 ans c'est un peu jeune. On ne ferme toutefois pas la porte. Il remarque que, au niveau des jeunes tireurs, il y a plus de jeunes filles que de garçons.

Un commissaire Ve remarque qu'on avait entendu M. Felley donner des solutions en cours d'examen.

Il y avait plusieurs solutions, plus ou moins chères, dont une sous le futur service des autos. Une solution à coûts moindres était l'extension du stand de tir de Versoix. Il demande ce qu'il en est aujourd'hui.

M. Maury indique que le stand de Saint-Georges est aux limites au niveau du bruit. De plus, c'est un stand privé. On ne peut pas faire un stand cantonal chez eux. On parle tout de même de 5-6000 tireurs avec 3000 tireurs à Bernex. L'Arquebuse ne peut pas accueillir 3000 tireurs.

Concernant le stand de Versoix, il y a un problème de terrain. C'est du terrain agricole. De plus, il est en bordure d'autoroute. L'élément le plus défavorable est que le stand de Versoix était d'accord d'accueillir un peu plus de tireurs mais pas d'être rasé pour devenir simples locataires.

La commune de Versoix, quand on leur a annoncé 4000 tireurs en plus, a rappelé que la circulation est déjà extrêmement dense dans la ville. De plus, il n'y a aucun moyen de transports publics pour accéder au stand. Il faudrait faire une ligne de bus. Or, il sera compliqué de convaincre les TPG de faire une ligne de bus pour un stand de tir. Il y a des problèmes d'aménagements et de transports très importants en ce qui concerne la solution du stand de Versoix.

Le commissaire Ve demande si le stand de Versoix est privé.

M. Maury indique que la société de tir sur place est propriétaire des bâtiments, mais pas des terrains.

Un commissaire UDC comprend que l'idéal serait de créer un groupe de travail qui s'occuperait uniquement de ce problème. Il demande si les personnes actuelles sont suffisamment dotées pour faire face.

M. Valloggia indique que l'un des soucis est que les sociétés patriotiques et militaires n'ont pas été intégrées aux réflexions.

M. Maury rappelle qu'un groupe a été constitué pour rechercher des solutions. Le problème principal est l'argent. C'est la grande inconnue. Ce sont les communes qui devraient recouvrir à l'emprunt pour dégager des sommes suffisantes.

Un commissaire MCG demande quelle est la situation financière actuelle de l'association.

M. Maury indique qu'il faut distinguer deux choses : le tir sportif (lié à l'association) et les stands de tir (gérés par les communes). La cotisation était de 50 centimes par habitant, versés annuellement. Le fonds se situe autour du million de francs. On a équipé récemment le stand de Jussy de protections contre le bruit ; on a participé pour près de 300 000 F. L'entretien des sites coûte 50-60 000 F par année. De plus, si on doit démonter le stand de Bernex, on va devoir assainir les buttes. On doit détecter le métal et on creuse pour le retirer. Les déchets sont ensuite traités. La Confédération donne 90 F par cible ; il y en a toutefois pour plusieurs centaines de milliers de francs.

Le commissaire MCG demande, dans le cas où le terrain est déclassé, qui serait responsable de l'assainissement.

M. Maury répond qu'il s'agirait de l'Etat propriétaire du terrain.

Un commissaire Ve comprend que M. Maury fait partie de la commission chargée de trouver une solution.

M. Maury indique que l'on était les mieux à même de connaître les conditions favorables pour un nouveau stand de tir. On n'a pas la prérogative de rechercher du terrain. Par contre, on peut préparer le dossier au niveau technique (nombre de tireurs, genre de bâtiments, dimensions, etc.). L'implantation du site n'est pas de leur ressort.

Un commissaire Ve demande s'il y a une présence du DALE au sein de la commission.

M. Maury répond par l'affirmative.

Le commissaire Ve comprend que c'est cette commission qui doit trouver un périmètre suffisant (5 km) pour installer un stand de tir.

M. Maury rappelle qu'il ne s'agit pas de 5 km. Il y a une ordonnance sur le bruit : autour des stands de tir, il y a une sorte d'entonnoir, dans lequel il y a un certain nombre de zones, pour lesquelles des bruits ne peuvent pas être dépassés. Certaines zones sont inconstructibles.

Le commissaire Ve demande où en est la commission au niveau des possibilités.

M. Maury explique que M. Huguenin, qui fait aussi partie de la commission, était ouvert pour trouver un terrain plus bas, plus proche du Rhône. Mais il n'est pas tout seul. Il y avait une autre possibilité qui était de profiter des gravières. Certaines gravières vont se creuser ; on aurait pu profiter du trou et des parois. Mais la loi demande que les gravières soient remises en état. Il n'y pas vraiment d'autres alternatives. L'alternative de Versoix pose les problèmes susmentionnés.

Un commissaire UDC demande si l'association a identifié les structures minimales nécessaires.

M. Maury répond que le rapport existe. Un stand de tir à l'air libre coûte entre 8 et 10 millions.

Le stand enterré n'a pas été retenu parce qu'il s'approche plutôt des 30 millions. L'avantage du stand enterré est qu'on peut le mettre n'importe où ; l'inconvénient est que les coûts d'entretien sont multipliés par 5. La version enterrée a donc été abandonnée.

Le commissaire UDC demande si ce rapport peut être transmis à la commission.

M. Maury répond que cela ne doit pas poser de problème a priori. Il faudrait en faire la demande à M. Felley.

Un commissaire UDC s'interroge sur les besoins. Il demande si un déplacement à Versoix se ferait en prévoyant le même nombre de lignes de tir,

étant donné que les installations existantes sont déjà insuffisantes, notamment au niveau des jeunes tireurs.

M. Maury rappelle qu'il y a 24 lignes de tir à Bernex (10 lignes à 25 mètres et 10 lignes à 50). L'engouement est plus pour les lignes à 25 mètres ces temps. On demande 30 lignes de tir dans notre étude. Ce n'est pas tant les lignes de tir qui sont importantes que le parapet. De cette façon, on peut augmenter les lignes. On a demandé 10-15% de lignes en plus.

Le commissaire UDC indique qu'on a appris que le tir sportif était le deuxième ou troisième sport le plus pratiqué à Genève en termes de nombre de membres. Il demande si les infrastructures actuelles permettent de maintenir le nombre de membres, ou si on doit déjà diminuer le nombre de pratiquants.

M. Maury explique que le nombre de pratiquants augmente. Les personnes vont dans les trous.

Cela veut dire que, quand les jeunes tireurs tirent, les tireurs sportifs ne peuvent pas tirer. On a aussi des arrangements avec la commune : on doit arrêter de 12h à 14h. Aujourd'hui, au niveau du bruit, on a plus de problèmes avec l'impact : c'est le plus dérangeant. Le reste du bruit est absorbé par des tunnels anti-bruit. Il faut savoir que toute la semaine, l'armée ou la police doit aussi s'entraîner. Si on ferme Bernex, il va falloir trouver autre chose ailleurs. Si on enlève ces 3000 tireurs, il va falloir les répartir sur d'autres zones. La commune de Laconnex est saturée, de même que la commune de Jussy (en raison du bruit). La commune de Veyrier a l'idée de faire un stand souterrain, mais c'est un horizon à 10 ans.

Le président demande la position de la Société militaire de Genève.

M. Heizmann souhaite qu'il n'y ait pas de décision de fermeture du stand de Bernex tant qu'une solution viable n'est pas trouvée. Cela porterait préjudice à tous les tireurs ; de plus, c'est une obligation légale. Les troupes doivent faire leur exercice.

M. Valloggia indique que la position de la SMG n'est pas de mettre en balance la construction de logements avec le stand de tir de Bernex. Il s'agit de s'assurer du respect de la législation fédérale. Pour la caserne de Bernex, on se trouve dans une configuration similaire. Il y a une obligation légale à respecter. La caserne est démantelée et il faut trouver une solution. Peut-être que des financements par des promoteurs pourraient être trouvés. La solution du stand enterré devrait être davantage étudiée.

Le président ouvre les débats sur la suite des travaux.

Un commissaire Ve trouve étrange qu'on accepte des auditions pour certaines personnes et que d'autres personnes viennent en commission. Il a

déjà fait sortir de la salle un fonctionnaire de l'office des monuments et des sites qui s'était greffé à l'audition de la CMNS. Ce n'était pas un accès de mauvaise humeur.

Un commissaire UDC est d'avis qu'on a fait le tour de la question. On peut renvoyer la motion au Conseil d'Etat.

Le commissaire Ve est favorable à ce que le vote se fasse ce soir. La principale raison de la demande de renvoi en commission était liée à d'autres auditions, qui ont été réalisées.

Une commissaire S indique que la position du parti socialiste est la même que lors du premier traitement de la motion. Elle risque de retarder le développement du quartier. Les solutions existent : le DALE et le DSE essaient de trouver des lieux alternatifs. Pour toutes ces raisons, le parti socialiste refusera de prendre en considération cette motion.

Un commissaire UDC rappelle qu'aucune solution n'a été trouvée ou même réellement cherchée. Il n'y a rien de concret. Le fait de renvoyer cette motion au Conseil d'Etat lui enjoindra de trouver des solutions. Il rappelle que la zone concernée est prévue pour une piste cyclable et pas des logements.

Un commissaire Ve maintient la position des Verts. Des solutions sont recherchées ; la plus plausible est le stand de Versoix. Il y a des solutions plus chères. Quant à la motion elle-même, la dernière invite (répartition du financement) concerne à son sens les communes, et pas l'Etat, de même que la deuxième invite. Quant à la première invite, le stand ne va pas disparaître tout de suite : il y a largement le temps de trouver des solutions.

Un commissaire UDC maintient que cette motion doit absolument être renvoyée au Conseil d'Etat le plus rapidement possible. Une ordonnance fédérale précise qu'on ne peut pas procéder à la fermeture d'un stand de tir avant qu'une solution viable soit en vigueur. Il ne faut pas seulement que la solution soit planifiée, mais aussi concrétisée.

Une commissaire PLR rappelle qu'elle s'était abstenue lors du premier vote de la motion. Elle votera favorablement cette fois-ci étant donné ce qu'elle a entendu aujourd'hui. On perd du temps à tergiverser sans trouver une solution claire. Il est important que l'on puisse trouver une solution concrète. On a l'impression qu'on nous mène en bateau depuis une année. Les discussions ont lieu, mais n'aboutissent à rien. Une motion pourrait accélérer le processus.

Le président indique que le PDC partage la position du PLR. On est conscient que les solutions prennent du temps, mais on a l'impression que, sans un signe du Grand Conseil, le processus risque de durer. Il s'agit d'accélérer les négociations et de trouver des solutions. Il ne pense pas que le développement du secteur se fera dans un avenir proche.

Un commissaire MCG indique que le groupe MCG va soutenir la motion. Etant donné la lettre transmise par le Conseil d'Etat au Grand Conseil, on se réjouit de voir la célérité avec laquelle il se saisira du problème et trouvera des solutions.

**Le président met aux voix la prise en considération de la M 2280-A :**

Pour : 7 (1 PLR, 2 UDC, 3 MCG, 1 PDC)

Contre : 3 (2 S, 1 Ve)

Abstentions : 2 (PLR)

***La motion est acceptée.***

*Catégorie de débat préavisée : II (30 minutes)*

*Pour compléter les informations, je vous invite à consulter le rapport M 2280-A à l'adresse <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02280A.pdf>.*

## **Proposition de motion (2280-B)**

### **pour la sauvegarde du stand de tir cantonal à Bernex**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que la population de la commune de Bernex est appelée à doubler d’ici à 2030 ;
- la volonté de faire de Bernex un pôle régional ;
- que le plan directeur cantonal 2030 prévoit le déplacement des activités du stand de tir et des locaux de la protection civile ;
- que le stand de tir cantonal, sis sur la commune de Bernex, risque de fermer entre 2018 et 2020 ;
- que 5000 tireurs se retrouveraient sans lieu de tir ;
- que l’absence de lieu de tir exclurait les tireurs genevois des compétitions nationales et internationales ;
- que la pratique du tir sportif favorise l’utilisation responsable des armes à feu ;
- que la Commission de la politique de sécurité du Conseil national s’est prononcée pour le maintien des tirs obligatoires ;
- l’importance des tirs obligatoires dans un contexte de diminution des jours de service ;
- que la politique suisse de la sécurité se fonde sur notre armée de milice et le droit de garder l’arme d’ordonnance à domicile,

invite le Conseil d’Etat

- à maintenir et à moderniser le stand de tir cantonal de Bernex dans son emplacement actuel, ou à présenter une solution de remplacement au stand de tir cantonal de Bernex, en tant que centre cantonal de tir, doté d’installations adaptées à la pratique actuelle du sportif et militaire et de dimensions suffisantes pour accueillir des compétitions de niveau cantonal, voire national ;
- à réaliser et mettre en exploitation la solution retenue avant la fermeture du stand de tir cantonal de Bernex, si un autre emplacement est retenu, pour permettre une pratique sans interruption du tir sportif et militaire ;

- 
- à définir la répartition du financement de ce centre cantonal de tir avec toutes les parties prenantes, en particulier les communes dans le cadre de leurs obligations légales liées à la mise à disposition des lignes de tir pour les tirs militaires.

*Date de dépôt : 6 février 2018*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de M<sup>me</sup> Caroline Marti**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La question que nous devons nous poser quant au traitement de cette motion est simple : souhaitons nous privilégier la réalisation d'un nouveau quartier de 2200 logements et 1600 emplois dans le secteur de Bernex-Est ou souhaitons-nous maintenir le stand de tir cantonal sur ce site ? Parce que, oui, c'est de ça dont il s'agit.

Dans la mesure où la réalisation d'un stand de tir enterré in situ semble hors de portée budgétaire et que les activités d'un stand de tir sont incompatibles avec un quartier d'habitation, a fortiori, avec l'infrastructure planifiée sur l'actuel secteur du stand, à savoir une école, le déménagement de ce stand semble inévitable si on maintient la volonté clairement affirmée par la majorité de notre Grand Conseil de développer le secteur de Bernex-Est.

Aux yeux de la minorité, la construction de logements relève d'un intérêt prépondérant et doit être prioritaire. La réalisation du Grand projet « Bernex-Est » ne devrait donc pas souffrir d'un éventuel retard lié au déménagement du stand de tir.

D'autant plus qu'il existe déjà plusieurs autres stands de tir sur notre territoire cantonal, à savoir Laconnex, Versoix, Jussy et Veyrier. Par ailleurs, le département de la sécurité et de l'économie (DSE) et le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) travaillent conjointement pour trouver une solution de relogement du stand de tir de Bernex dans les plus brefs délais. Les solutions esquissées seraient soit la construction d'un nouveau stand dans une autre commune soit l'agrandissement d'un stand existant.

Finalement, accepter cette motion donnerait un coup d'arrêt au développement de Bernex-Est, et enverrait de surcroît un signal extrêmement négatif à l'endroit des communes. En effet, certaines d'entre elles traînent parfois les pieds quand il s'agit de se développer et de construire de nouveaux quartiers, notamment pour y créer des logements. Les projets d'aménagement

nécessitent d'intenses discussions, et l'acceptation de cette motion serait leur envoyer un signal totalement contradictoire.

Pour ces raisons, la minorité de la Commission d'aménagement vous recommande de refuser cette motion.